

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 17 JANVIER 2020**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 17 janvier 2020, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

Étaient présents : MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Eric Jacob, Patricia Baptiste-Portal, Solange Falgon, Alain Bernard, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette.

Étaient excusés : Pierre Helleputte et Pascal Garnier qui avaient donné pouvoir à Gilbert Meyssonier et Michel Tallobre.

Était absent : néant

Secrétaire de séance : Dominique Charretier a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

Objet : Immeuble Coccinelle : avenants lots 4, 5, 8, 9, 10, 13 et 14 :

M. le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de prévoir un avenant aux marchés des entreprises Defix, Astruc, Sols et plus, Odoul, Croze et Favier correspondant à des travaux non prévus et/ou non réalisés (volets, carrelage chambre gîte, paillason, gardes-corps, surpresseur, bac à douche, isolation sol, luminaires, frigo, lave-vaisselle ...)

Les avenants s'établissent comme suit :

ALLEGRE - Immeuble Coccinelle - avenant n°1 lot n°4 "menuiseries extérieures"

	Tranche ferme	Tranche cond.	Total € HT	%
Marché initial HT	54 890,98 €	0,00 €	54 890,98 €	
Travaux en plus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Travaux en moins	-3 870,00 €	0,00 €	-3 870,00 €	
Nouveau montant du marché HT	51 020,98 €	0,00 €	51 020,98 €	-7,05%

Montant de l'avenant HT	-3 870,00 €	0,00 €	-3 870,00 €	
-------------------------	-------------	--------	--------------------	--

ALLEGRE - Immeuble Coccinelle - avenant n°2 lot n°5 "menuiseries intérieures"

	Tranche ferme	Tranche cond.	Total € HT	%
Marché initial HT	33 811,68 €	23 841,19 €	57 652,87 €	
Avenant n°1	552,43 €	0,00 €	552,43 €	
Travaux en plus	2 893,12 €	0,00 €	2 893,12 €	
Travaux en moins	0,00 €	-16 110,90 €	-16 110,90 €	
Nouveau montant du marché HT	37 257,23 €	7 730,29 €	44 987,52 €	-21,97%

Montant de l'avenant n°2 HT	2 893,12 €	-16 110,90 €	-13 217,78 €	
-----------------------------	------------	--------------	---------------------	--

ALLEGRE - Immeuble Coccinelle - avenant n°1 lot n°8 "chapes-carrelage-faïences"

	Tranche ferme	Tranche cond.	Total € HT	%
Marché initial HT	17 054,20 €	1 160,00 €	18 214,20 €	
Travaux en plus	0,00 €	1 479,20 €	1 479,20 €	
Travaux en moins	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Nouveau montant du marché HT	17 054,20 €	2 639,20 €	19 693,40 €	8,12%

Montant de l'avenant HT	0,00 €	1 479,20 €	1 479,20 €	
-------------------------	--------	------------	-------------------	--

ALLEGRE - Immeuble Coccinelle - avenant n°2 lot n°8 "chapes-carrelage-faïences"

	Tranche ferme	Tranche cond.	Total € HT	%
Marché initial HT	17 054,20 €	1 160,00 €	18 214,20 €	
Avenant n°1	0,00 €	1 479,00 €	1 479,00 €	
Travaux en plus	0,00 €	1 479,20 €	1 479,20 €	
Travaux en moins	-540,00 €	-180,00 €	-720,00 €	
Nouveau montant du marché HT	16 514,20 €	3 938,20 €	18 973,40 €	4,17%

Montant de l'avenant HT	-540,00 €	-180,00 €	-720,00 €	
-------------------------	-----------	-----------	------------------	--

ALLEGRE - Immeuble Coccinelle - avenant n°2 lot n°9 "sols souples"

	Tranche ferme	Tranche cond.	Total € HT	%
Marché initial HT	2 879,20 €	1 144,30 €	4 023,50 €	
Avenant n°1	-1 294,00 €	456,00 €	-838,00 €	
Travaux en plus	351,50 €	0,00 €	351,50 €	
Travaux en moins	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Nouveau montant du marché HT	1 936,70 €	1 600,30 €	3 537,00 €	-12,09%
Montant de l'avenant n°2 HT	351,50 €	0,00 €	351,50 €	

ALLEGRE - Immeuble Coccinelle - avenant n°1 lot n°10 "serrurerie"

	Tranche ferme	Tranche cond.	Total € HT	%
Marché initial HT	23 158,00 €	2 660,00 €	25 818,00 €	
Travaux en plus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Travaux en moins	-4 340,00 €	0,00 €	-4 340,00 €	
Nouveau montant du marché HT	18 818,00 €	2 660,00 €	21 478,00 €	-16,81%
Montant de l'avenant HT	-4 340,00 €	0,00 €	-4 340,00 €	

ALLEGRE - Immeuble Coccinelle - avenant n°1 lot n°13 "chauffage"

	Tranche ferme	Tranche cond.	Total € HT	%
Marché initial HT	51 301,17 €	8 599,53 €	59 900,70 €	
Travaux en plus	5 744,75 €	5 495,32 €	11 240,07 €	
Travaux en moins	0,00 €	-3 180,83 €	-3 180,83 €	
Nouveau montant du marché HT	57 045,92 €	10 914,02 €	67 959,94 €	13,45%
Montant de l'avenant HT	5 744,75 €	2 314,49 €	8 059,24 €	

ALLEGRE - Immeuble Coccinelle - avenant n°1 lot n°14 "électricité"

	Tranche ferme	Tranche cond.	Total € HT	%
Marché initial HT	39 011,00 €	9 273,00 €	48 284,00 €	
Travaux en plus	1 460,90 €	3 759,32 €	5 220,22 €	
Travaux en moins	-4 200,00 €	-2 476,00 €	-6 676,00 €	
Nouveau montant du marché HT	36 271,90 €	10 556,32 €	46 828,22 €	-3,02%
Montant de l'avenant HT	-2 739,10 €	1 283,32 €	-1 455,78 €	

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver les avenants aux marchés de travaux tels que précédemment présentés et autorise M. le Maire à les signer.

Objet : Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet :

M. le Maire expose au conseil que l'agent contractuel en poste à l'agence postale a souhaité rompre son contrat à l'issue de sa période de stage. Son remplacement est assuré par l'agent en poste à l'accueil de la mairie ce qui implique de porter son temps de travail hebdomadaire de 15h à 30h.

Cette réorganisation a été pensée suite au constat d'un emploi peu attractif ayant pour conséquence une instabilité au niveau des agents qui nuira à l'image de l'APC et impactera à court terme la fréquentation.

E. Jacob pose le problème de la gestion de l'heure de départ du courrier pour lequel une solution ne sera pas forcément trouvée. M. le Maire rassure l'assemblée en précisant que tout est mis en œuvre pour que l'heure de la levée soit retardée de façon à assurer l'envoi du courrier le jour même.

Après que Suzanne Tourette a quitté la salle, le conseil décide à l'unanimité moins 1 voix contre (E. Jacob) pour la raison évoquée ci-avant, de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet 30/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2020.

Il est précisé que le nombre d'heures étant supérieur à 28, l'agent sera affilié à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales).

Objet : Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet :

M. le Maire expose au conseil qu'il convient de porter le temps de travail de l'agent technique en charge du ménage à la mairie de 7h30 à 5h00 dans la mesure où cet agent est affecté également sur un poste d'adjoint administratif à temps non complet 30/35^{ème}. Le cumul des deux postes portant le temps de travail de cet agent à 35h.

Après que Suzanne Tourette a quitté la salle, le conseil décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 5/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2020.

Il est précisé que le cumul d'heures étant supérieur à 28, l'agent sera affilié à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales).

Objet : Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire :

Les nouveaux statuts du syndicat d'énergie sont adoptés à l'unanimité. Ils permettent l'adhésion de nouveaux EPCI et de nouvelles communes, la prise en charge de la compétence des infrastructures de charge pour véhicules électriques et le déplacement du siège.

Objet : lancement du projet de dessertes forestières sur le massif du mont Bar :

M. le Maire rappelle le projet de la commune, qui consiste à la réalisation de travaux d'amélioration de la desserte forestière sur le secteur Nord-Ouest du mont Bar, à savoir la création de :

- Deux places de dépôt pour un total de 1 230 m²
- Deux mises au gabarit de route forestière d'un total de 192 ml,

L'aménagement de ces aires de stockage des bois sont indissociables des mises au gabarit de voirie forestière, qui permettent aux camions grumiers d'accéder aux arbres en dépôt. A l'heure actuelle l'accès et le stockage sont difficiles voire impossibles sous certaines conditions climatiques, pouvant même créer des dégradations. La réalisation de ce projet permettra d'avoir un ouvrage adapté et sécurisé pour l'exploitation forestière de ce massif.

Suite à l'appel à projets « soutien à la desserte forestière » du programme de développement rural (mesure 4.3.1), lancé par l'Europe, l'Etat et la Région, il est possible d'obtenir 80% de subvention sur le montant hors taxe des travaux.

M. le Maire précise le montage financier assimilé :

Montant total du projet HT : **22 287,96 € HT (soit 26 745,55 € TTC)**

Subvention sollicitée : **17 830,36 € HT**

Montant HT de l'autofinancement : **4 457,60 € HT**

Il y aurait lieu de lancer les demandes de subventions rapidement.

Il précise qu'en cas de non-obtention des subventions à hauteur de 80 % du montant H.T des travaux, le projet sera annulé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Émet un avis favorable à cette proposition ;
 - Approuve le projet d'investissement présenté ;
 - Sollicite pour la réalisation de ces travaux une aide financière du budget général de l'Etat ou de tout autre financeur au taux le plus élevé possible ;
 - Adopte le plan de financement prévisionnel ;
 - Prend l'engagement ferme d'inscrire au budget annuel de 2020 les crédits nécessaires pour en assurer le financement ;
 - Donne pouvoir à M. le Maire ou son représentant à la municipalité d'Allègre de :
 - Solliciter une subvention à hauteur de 80 % au dispositif 4.3.1 du PDR Auvergne.
 - Procéder au recrutement d'un maître d'œuvre et autorise M. le Maire à le choisir ;
 - Mettre en place le cahier des charges de consultations ;
 - Lancer la consultation elle-même ;
 - De lancer et réaliser les travaux ;
 - De demander le versement des subventions.
- Précise qu'en cas de non obtention des subventions le projet sera annulé.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

DIA : M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune :

- parcelle : B-2315 sise 36, rue de Fonteline
- parcelle : B-2312 sise 5, rue Gabriel Breul
- parcelle : C-287 sise La Roche
- parcelle : A-752 sise Sassac
- parcelles : B-415 sise 2, rue des Potelleries
- parcelle : B-876 sises 12, place de la Grande Fontaine
- parcelle : B-890 sise 13, rue du Bac
- parcelle : B-2581 sise Les Rivaux

Informations sur l'activité de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay :

Autopartage : La voiture électrique est opérationnelle. Il convient de se rendre sur le site www.agglo-lepuyenvelay.fr pour la réserver.

Questions des conseillers et du public :

Compteur Linky : E. Jacob prend la parole pour dire que la réunion organisée en mairie par Enedis à propos du compteur Linky contenait des informations erronées. Il informe l'assemblée qu'une réunion-débat organisée par un collectif éco-citoyens se tiendra prochainement au centre George Sand.

Informations de la municipalité :

Eglise : Le circuit du plancher chauffant de l'église est à nouveau emboué. Pour résorber définitivement ce problème, un système permanent de désembouage par biorésonance va être posé par la société Eau vivante du Puy-en-Velay pour un montant estimé à 500€ HT hors pose.

Séance levée à 22h.